49 - Relations Internationales - Éducation au développement - Subvention à l'association étudiante Codev'

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur: L'association étudiante Codev' regroupe les étudiants en licence professionnelle «conduite de projets internationaux de co-développement» de l'Université de Franche-Comté. Elle a pour objectif l'organisation et la promotion d'actions de sensibilisation à l'éducation au développement et à la solidarité internationale à destination du grand public.

L'association organise une conférence débat consacrée à une information sur le fonctionnement du système bancaire et aux alternatives possibles avec le développement des banques solidaires et des placements éthiques.

Cette conférence, à destination du grand public, est préparée par une série d'actions : intervention dans les lycées de Besançon, micro-trottoir, émission dans les radios locales...

Pour aider les étudiants de l'association Codev' à la préparation de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 250 €. En cas d'accord, le montant de la subvention sera prélevé au chapitre 65.048/6574.5023 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition d'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.